

Salle de Lecture des Lés

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

“ AIME DIEU ET VA TON CHEMIN ”

IMPRIMEUR :

Imprimerie Générale de Rimouski.

Couvent des SS. de la Charité

A la fin de juin dernier, il nous était donné d'assister, au couvent des SS. de la Charité, à la distribution des prix et à la séance donnée à cette occasion par les élèves de cette institution. Un programme bien rempli avait été préparé pour la circonstance, et sa parfaite exécution a causé grande satisfaction au nombreux et distingué auditoire. Nous avons pu constater que, sous ce toit béni, on développe, avec grand soin, ces qualités qui d'ordinaire ornent l'intelligence et le cœur de la femme canadienne. Politesse exquise, maintien irréprochable, en un mot grande éducation se laissent voir chez les élèves, grandes et petites, qui se présentaient sur le théâtre, les unes pour recevoir la récompense méritée, les autres pour exécuter un article du programme.

Nous aurions aimé donner la liste des demoiselles qui ont reçu des récompenses, mais nous n'avons pu nous procurer cette liste. Les noms suivants figuraient au programme : Melles Henriette St-Laurent, Bertha Ross, Marguerite-Marie Bertrand, A. Lepage et L. St-Laurent, Melles Poulin, Talbot, A. Desjardins, E. Parent, Alice Levesque, G. St-Laurent, Rachel Chouinard et C. Fortin.

Nous croyons devoir mentionner spécialement ces noms, pour féliciter ces demoiselles du succès qu'elles ont obtenu dans l'exécution de très jolis morceaux de musique instrumentale et vocale, et dans la déclamation. A la fin de la séance, mademoiselle Alice Lavergne, en termes délicats et bien dits, fit les adieux des finissantes ; en réponse le Révd. Père Jarry, chapelain du couvent, fit des remarques bien appropriées, conseillant aux élèves de rester fermement attachées à cette Alma Mater qui, avec tant de dévouement, prodiguait le bien au milieu de nous.

On se sépara ensuite pour se rendre dans une salle où se trouvaient exposés les travaux exécutés par les élèves, pendant le cours de l'année. Là il nous fut donné de visiter des morceaux réellement remarquables comprenant :

Dessins à la craie, à l'aquarelle, au pastel, peinture à l'huile, couture unie, ouvrage de goût, le tricot, « dentelles à l'aiguille » telles que le Point Lacet, le ténériffe, la guipure. Broderie en soie sur la toile, velours et satin. Broderie sur canevas, etc.

Après ce que nous avons pu constater dans cette circonstance, nous pouvons dire que notre ville a raison d'être fière de son couvent des SS. de la Charité et de lui prodiguer la plus grande reconnaissance.

BENEDICTION

de l'église Sainte-Anne à Fall-River

La majesté des cérémonies du culte catholique ne nous a jamais causé une impression aussi intense de respect que pendant l'accomplissement des solennelles formalités qui accompagnèrent et suivirent la bénédiction de l'église Sainte-Anne

Quelle grandeur sublime dans une religion qui sait à ce point s'emparer de tout l'homme, trouvez les chemins du cœur et de l'intelligence, fasciner l'imagination et offrir par le développement de sa liturgie comme un prélude des beautés de l'au-delà.

Imposant fut le spectacle de ces princes de l'Eglise: le délégué papal et Mgr W. Stang, de ces prêtres nombreux qui formaient une garde d'honneur près des deux trônes, de ces hauts dignitaires de l'autorité civile, enfin de cette foule recueillie qui venait prier pour la première fois dans sa nouvelle église.

Sous les voûtes de ce magnifique temple, qui est la maison ou plutôt le palais de Dieu, se fit entendre l'éloquente voix d'un fils de saint Dominique, le T. R. P. Boulanger. Avec combien de justesse l'orateur a dit que les pierres de l'église Sainte-Anne chantaient non pas les dons des milliardaires ni des puissants de ce monde, mais les sueurs et les travaux d'un peuple de chrétiens et de travailleurs.

Exquise aussi la partie musicale de cette solennité; la sonorité du lieu décuplait les sons d'un orgue puissant qui soutenait le chant d'un chœur très mélodieux. C'était une véritable caresse pour l'oreille que cette harmonie des voix venue de là-haut et glissant sur nous. Pauvères closes, un ancien Montréalais aurait eu alors la douce illusion d'être un des auditeurs des inoubliables concerts sacrés donnés au Gesù, à Notre-Dame ou à la cathédrale.

Cette fête de la dédicace de l'église Sainte-Anne a donc été très belle et ceux qui ont eu le privilège d'en être les témoins émus ne l'oublieront jamais.

LA PRIERE DE L'ENFANT

Parmi tous les spectacles que peut offrir la vie, en est-il un plus aimable, plus doux, plus touchant que l'enfant en prière ?

Sa mère l'a mis à genoux sur ses propres genoux, le tient embrassé et joint ses petites mains sous les siennes. Elle lui fait redire une à une, les paroles de la courte oraison — s'il est tout petit, quelques mots seulement, par exemple, le cri naïf: “ Mon Dieu je vous donne mon cœur ! ” et s'il est un peu plus grand l'admirable texte du “ Notre Père ” ou du délicieux appel : “ Je vous salue, Marie ! ”

Si c'est le matin l'enfant ouvre les yeux vers l'azur du ciel, et ces deux puretés se contemplent. Est-ce le soir, près de la lampe voilée, dans la chambre tiède et calme ? Alors il semble que dans l'ombre, derrière la blancheur des rideaux, un ange se tient immobile et assiste, pour aller en témoigner au Paradis, à cette adorable acte de foi.

Sans doute, l'enfant ne comprend pas encore les mots sacrés qu'il prononce, mais il sait que mère est heureuse de les lui entendre répéter; il la voit sourire il sent qu'il l'enveloppe d'une étreinte plus caressante, et près de cette poitrine qui palpite, dans cette atmosphère,

CERTIFICAT DONNÉ PAR UN DES PRINCIPAUX MÉDECINS DE MONTRÉAL

Le Vin Saint-Sehon, de M^r Hector Falon propriétaire au Puy-en-Velay (France) est reconnu par les médecins français comme un Vin Tonic et digestif de première qualité.

Il a d'excellentes vertus apéritives, et j'ai pu ajouter qu'il est un fortifiant de premier ordre.

Montréal 9 mai 1906

J. Defachelly

Des Hôpitaux de Paris

Sighe Rachel, Montréal.

F. X. ST-CHARLES & C^{ie}, Seuls Dépositaires pour le Canada, 29, 41, 43 rue St-Gabriel, Montréal.

dans ce foyer d'amour et de piété, un instinct religieux s'éveille en lui. Quand à l'heureuse mère, c'est l'instant le meilleur de sa vie que celui où elle présente au bon Dieu son enfant demi-vêtu, joignant les mains et gentiment agenouillé dans sa petite chemise.



LE ministre des travaux publics recevra jusqu'à jeudi, 2 août 1906, inclusivement, des soumissions pour la construction d'un prolongement du quai de Cross Point, comté de Bonaventure, province de Québec, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: “ Soumissions pour le prolongement du quai de Cross Point. ”

On peut consulter les plans et devis au bureau de M. Ph. Béland, commis des travaux publics, bâtisse du bureau de poste, Québec; en s'adressant au maître de poste de Cross Point, Qué., ainsi qu'au ministère des travaux publics à Ottawa.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministre fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de douze cents dollars (\$1,200.00) à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera considéré si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptés seront remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre
FRED. GELINAS,
Secrétaire.

Ministère des travaux publics,
Ottawa, 3 juillet 1906.

N.B.—Le ministre ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

RETROUVE-CLEFS

Etes-vous sujet à perdre les clefs que vous portez ? Dans ce cas, donnez votre commande pour un retrouve-clefs, et sous une dizaine de jours au plus, il vous sera expédié une petite plaque métallique sur laquelle seront gravés votre nom et votre adresse (et au besoin le nom et le No de la rue). Moyennant cette étiquette vous pouvez être sûr que vos clefs, si vous les perdez, seront retrouvées et vous seront retournées sans retard et sans démarche de votre part. C'est seulement 25 cts. Adressez à 155 Boite B.P. Rimouski.

BANCS RUSTIQUES

TRES BEL ASSOLTIMENT

M. ROM. D'ANJOU, vient d'ouvrir, en notre ville, ancien poste de son père, M. Jos. D'Anjou UN MAGNIFIQUE MAGASIN ou sera mis en vente une grande quantité de

BANCS RUSTIQUES

Etagères, Jardinières, Porte Musique, Tables, Etc., Etc.

L'assortiment est considérable et varié. Les patrons sont nouveaux, très chics. La construction est bien faite et très forte.

LES PRIX SONT MODERES

Allez les voir chez

ROMUALD D'ANJOU

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau l'un des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'intérieur, Ottawa, au Commissaire d'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,
Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Oms.

CARTES D'AFFAIRES

C.E.L. DIONNE, C.R. LÉONIDAS DIONNE, J^r

DIONNE & DIONNE

AVOCATS

No. 46 rue Dalhousie,
QUEBEC.

Suivront également les termes de Cour du district de Rimouski.

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.
Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance,
RIMOUSKI

ARGENT à PRETER: sur première hypothèque; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriciens de paroisse et aux Communautés religieuses.

Hon. A. TESSIER, C.R., H. R. Fiset
Min. de l'Agriculture. AUG. TESSIER, J^r

TESSIER, Fiset & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Evêché - Rimouski
Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard

ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécialités:

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureaux: rue St-Germain, Rimouski

(résidence de M. A. Audet)

Dr Lorenzo J. Montreuil

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.

9½ rue St-Jean, — Québec.

Consultations: 10h. à 4h. A.M., et 7 à 8h. P.M.

J. C. GAUVREAU

CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones: Bureau: N° 38.

Rés. privée: N° 6.

Agence des . . .

Compagnies d'Assurances Canadiennes
suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.

LA CIE MONTRÉAL-CANADA.

LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.

LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT

à Rimouski.

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur

et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Mirrors, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocats,
RIMOUSKI.

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT
\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centins.

Tarif des Annonces
1^{re} insertion, la ligne..... 10 centins.
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 13 juillet 1906.

PARLEMENT FEDERAL

La prorogation de ce parlement est définitivement annoncée comme devant avoir lieu aujourd'hui.

Ottawa, 9 juillet. — Le ministre des postes, l'hon. M. Lemieux, vient de prendre une importante décision, relativement aux malles anglaises. Les navires qui transportent la malle partiront désormais de Liverpool le vendredi après-midi de chaque semaine, au lieu du jeudi. Il en sera de même de ce côté-ci de l'Océan. Moville est abandonné comme port d'escale. Autrefois, l'escale de Moville retardait les navires de 8 à 9 heures. Avec cet important changement, le Canada aura un véritable service rapide. Le ministre des postes a pris cette décision après avoir correspondu avec les autorités britanniques. Les Chambres de Commerce du Canada avaient demandé ce changement depuis dix ans.

Une autre réforme que l'hon. M. Lemieux se propose de réaliser bientôt, c'est que le gouvernement soit désormais propriétaire du bateau qui fait le service à Rimouski, pourvoyant ainsi à un service rapide au lieu du système antique qui existe actuellement. Les compagnies de paquebots intéressées verront avec plaisir ce changement, parce que le système actuel fait éprouver beaucoup de retard.

La ligne Allan, cependant, continuera, a dit M. Georges Hannat, à faire escale à Moville, pour prendre les passagers irlandais. L'escale de Moville a été une source de retard, les paquebots étant retenus plusieurs heures, attendant les convois-postes d'Irlande.

L'état actuel du service à Rimouski est l'objet de la vigilante attention de l'hon. M. Lemieux. Bientôt, un autre vapeur plus moderne et plus rapide remplacera celui qui fait le service maintenant.

Personnel

Cette semaine, le Révérend M. J. A. D'Amours, ancien Supérieur de notre Séminaire, était de passage à Rimouski. Ce prêtre distingué qui a laissé dans notre ville de si bons souvenirs, a été accueilli par les citoyens de Rimouski avec une joie des plus vives et des plus sincères, et des personnes haut placées ont tenu à honneur de l'inviter à leur table.

Le Révd. M. D'Amours est considéré dans la Province comme un éducateur hors ligne et un homme éminent par sa science et sa vertu.

Son souvenir est resté vivace dans le cœur de notre population et de ses anciens élèves surtout, heureux de revoir en lui un père tendre et dévoué, qui a tant aimé leur jeunesse et l'a si bien dirigée dans la voie de l'honneur et de la vertu.

M. D'Amours est parti de Rimouski mercredi soir, pour St-Fabien et Trois-Pistoles où se trouve sa famille. Il est maintenant aumônier des Sœurs de l'Hospice St-Jean de Dieu, à la Longue-Pointe. Nous espérons bien qu'il reviendra encore bientôt et nous lui disons de tout cœur : Au revoir. JACQUES VERNE.

Feu M. J. E. Pouliot

Dans notre dernier numéro, en quelques mots, nous avons annoncé la mort de M. J. E. Pouliot, arrivée à Fraserville, le 3 juillet courant. Nous ajoutons aujourd'hui quelques mots de biographie sur le distingué défunt.

Joseph Elzéar Pouliot naquit, à Rimouski, le 15 avril 1838, du mariage de Edouard Pouliot et Marceline Rébel. Après un brillant cours d'études classiques au Séminaire de Québec, il embrassa la carrière du droit et, au mois d'août mil huit cent soixante-deux il devenait membre du barreau de cette Province. Pendant quelques années il pratiqua sa profession à Rimouski et alla ensuite se fixer à Rivière du Loup où il a toujours demeuré depuis. Dans cette dernière ville, en même temps qu'il pratiquait sa profession, avec grand succès, notre ami occupa avec distinction plusieurs charges importantes : il fut secrétaire de la commission scolaire et du conseil municipal, conseiller, maire et aviseur légal de la ville. Il s'occupa aussi de politique et, en 1897 il était candidat comme libéral indépendant pour recevoir la succession de son distingué cousin, Charles Eugène Pouliot, décédé député de Témiscouata. A la demande de plusieurs amis, il se retira pour laisser le champ libre à M. Charles Gauvreau.

Quelques mois plus tard, M. J. E. Pouliot devenait shérif de Kamouraska, remplaçant feu le Dr Sirois. Il occupa cette charge de grande responsabilité de manière à donner satisfaction à tous les intéressés. Quelques jours avant sa mort, il était nommé recorder de Fraserville.

J. E. Pouliot était un agronome remarquable ; il a écrit un traité d'agriculture rempli de notions utiles et, a occupé pendant plusieurs années la charge de membre du conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

Les funérailles de M. Pouliot ont eu lieu à Fraserville, vendredi dernier, le 6 courant, au milieu d'un grand concours de parents et amis désireux de rendre un dernier témoignage d'estime au citoyen rangé, honnête et charitable que la mort vient d'enlever.

DECES

Nous avons appris avec douleur la mort de M. Ernest Voyer, fils aîné de M. Ambroise Voyer, du Bic, arrivée, dans le cours de la semaine dernière, à Houghton, Michigan, à l'âge de 41 ans. L'année dernière, après une absence de plusieurs années, M. Voyer et son épouse venaient faire visite à leurs nombreux parents du Bic, Rimouski etc. Nos condoléances à la famille.

MARIAGE

Lundi dernier, au Bic, M. I. A. Fortin, marchand, de Québec, a conduit à l'autel Melle Hedwige Pineau, fille de M. Michel Pineau. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

—La plus cordiale bienvenue au Révérend Dr F. X. Ross, principal de notre école Normale, qui est arrivé en ville mardi soir. Ce Monsieur a passé les deux dernières années à Rome, comme étudiant au collège Canadien où il a pris ses degrés en Théologie etc.

L'Honorable M. Emmerson, Ministre des chemins de fer, a annoncé que l'I. C. R. a eu un surplus de 100,000 pour l'exercice financier expiré le 30 juin dernier. Les recettes totales ont été \$7.610.504, soit une augmentation de \$836 891, sur l'exercice précédent.

FEU MICHEL RINGUET

Les funérailles de feu Michel Ringuet ont eu lieu, à la cathédrale, samedi dernier, au milieu d'un concours considérable de parents et amis. L'église était toute tendue de noir pour la circonstance. Le Rév. M. V. Côté, secrétaire de Mgr de Rimouski, a fait la levée du corps, et M. le chanoine Saucier, assisté de diacre et sous-diacre, a chanté le service ; l'absoute a été donnée par le Rév. A. Poirier, procureur du Séminaire.

Les porteurs des coins du drap étaient : MM. N. Bernier, Paul Raymond, L. Taché et J. A. Talbot.

Le même cortège qui avait accompagné les restes du défunt, de sa résidence à la cathédrale, après le service funèbre les a conduits au cimetière. Nous y avons remarqué nos hommes de profession, nos hommes d'affaires, etc. : l'hon. Sénateur Fiset, l'hon. Aug. Tessier, l'hon. Juge Chauveau, le colonel Duchesnay, etc.

A la famille du défunt, notre journal offre de nouveau ses plus sincères condoléances.

Resolution de Condoleances

A une assemblée des directeurs de la Compagnie, d'assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, réunis au Bureau de la Compagnie, le 7 juillet 1906, à laquelle étaient présents : L. Dionne, Ecr., Président, H. G. Lepage, Ecr., Vice-Président, l'Honorable Aug. Tessier, Paschal Martin, Ambroise Voyer, J. A. Talbot, et Paul Raymond, tous directeurs.

Il est proposé par l'Honorable Aug. Tessier, secondé par M. J. A. Talbot, et résolu : Que les Directeurs de cette Compagnie ont appris avec regret et chagrin la mort soudaine et prématurée de Michel Ringuet, l'un de leurs dévoués collègues dans le Bureau de direction de la Compagnie.

Proposé par M. Paschal Martin, secondé par M. Ambroise Voyer, et résolu : que les Directeurs de la dite Compagnie présentent à la famille du regretté directeur, si soudainement enlevé à son affection, l'expression de leurs plus sincères sympathies.

Proposé par M. H. G. Lepage, secondé par M. Paul Raymond, et résolu : que copie des présentes soient transmise à la famille ; aussi au "Progrès du Golfe", pour être publiée.

Signé L. Dionne, Président.
Signé N. Bernier, Sec.-Trésorier.
Vrai copie.

St-Gabriel, Rimouski

12 juillet.—Il y a eu réunion d'amis chez le Dr Alfred Hardy, nouvellement marié, entr'autres le Dr Dechesne, de Ste-Angèle et P. H. A. Caron, J. P. Prov. de Petit Métis. Il y a eu aussi assemblée des officiers du club Mestigouèche de pêche et chasse. Etaient présents : Adélaïde Leblanc, président, P. H. A. Caron, 1er vice président, O. L'Arrière, et A. Pelletier, directeurs.

Il a été décidé de faire travailler à finir le chemin pour voiture roulante, des lacs Neigette aux Eaux Mortes, et faire des réparations au camp du club.

MM. A. Leblanc, O. L'Arrière et M. Desrosiers sont allés visiter les lieux, avec J.-Bte Ouellet, qui fera une soumission après avoir tracé le futur chemin.

—A une réunion des directeurs de l'Assurance de Rimouski, tenue mardi dernier, Monsieur Edouard Letendre, régistrateur, a été unanimement choisi comme directeur de cette Cie pour remplacer feu M. Michel Ringuet. Nos félicitations à M. Letendre.

NOYÉ

LA VEILLE DU JOUR FIXÉ POUR SON MARIAGE

John Thomas Allard, fils de M. S. F. Allard, de cette ville, demeurant à Fall River depuis quelques années, âgé de 27 ans et second ouvrier dans le département de blanchissage de la manufacture Stevens, s'est noyé le premier juillet courant en se baignant près du moulin Seaconnet à un endroit appelé "French Hole".

Tous les préparatifs étaient faits et ce jeune homme devait se marier le lendemain à l'église Notre-Dame, à Fall River.

Depuis quelques années il souffrait de maladie de cœur et il est probable que c'est une attaque de cette maladie, alors qu'il était dans l'eau, qui a été la cause du triste événement.

La victime était accompagnée de Téléphore Caron, son futur beau père, et de Charles Lapointe. Ce dernier, un nageur émérite, fit des efforts extraordinaires pour sauver son compagnon, malheureusement il se trouva tout à coup presque paralysé lui-même dans ses mouvements par son habit de bain (tights) qui avait glissé dans ses jambes. Malgré cela il fit un suprême effort lorsqu'il vit son compagnon enfoncer sous l'eau. Allard saisit le bras de Lapointe avec toute la vigueur que développe en pareilles circonstances l'instinct de la conservation et tous deux allèrent au fond de la rivière. Réalisant combien était précaire maintenant sa propre position le généreux sauveteur par un effort surhumain réussit à se dégager et à remonter à la surface. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'il put atteindre une roche se trouvant à quelque distance de là.

Le capitaine Connors appelé par Caron par téléphone était accouru sur les lieux, et avec l'aide de quelques hommes la pauvre victime fut retirée de l'eau par un nommé Bédard environ vingt minutes après sa disparition.

Le docteur Gunning, inspecteur médical, après avoir examiné les tristes restes les fit transporter chez l'entrepreneur de pompes funèbres Paradis.

La fiancée, Nora Caron, estimable jeune fille du village Flint, fut atterrée en apprenant la trop triste nouvelle.

Le "Club Social des Citoyens" avait été chargé de l'organisation de la soirée de réception qui devait avoir lieu le soir même du mariage projeté et au moment de l'accident on était à faire les préparatifs pour cette fin.

Les parents de la victime qui demeurent à Rimouski, P. Q. ont été avertis par télégramme et sont en route pour Fall River.

Le défunt était un des résidents de la partie est de la ville, les plus universellement connus parmi les canadiens français. Il était membre de la Société St-Joseph et de plusieurs autres et ses nombreux amis ont été bien péniblement affectés par ce pénible accident.

Ste-Angèle, Rimouski

12 juillet.—Nous apprenons avec chagrin que M. le curé Gagné est gravement malade. Le Rév. M. Richard, directeur du Séminaire, remplit les fonctions de curé temporairement.

—M. H. Parent, maître de poste, de la Rivière-Blanche et Mme Parent sont en visite chez leur parent M. Mercier, marchand.

—M. Jean Thibault, employé de l'I. C. R. de la Rivière du Loup et son épouse sont en visite chez M. Léandre Hudon, père de Mme Thibault.

Avis aux Pelerins

Nous croyons utile de rappeler aux pèlerins de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, que tous les trains, sauf l'*Ccean Limited* et l'*Express Maritime*, s'arrêtent tous les jours à la station de St-Anaclet.

Trains descendant : 1 hr. 45 soir, 2 hrs 51 soir, 7 hrs 37 soir.

Trains montant : 8 hrs 55 matin, 9 hrs 28 matin, 4 hrs 18 soir.

Le 26 juillet, à l'occasion de la fête de la bonne Ste-Anne, l'*Express maritime* montant et descendant s'arrêtera à St-Anaclet.

Des billets d'excursion à prix réduits et valables pour trois jours seront délivrés les 25, 26, 27 et 28 juillet, à toutes les stations comprises entre Baihurst et la Rivière du Loup inclusivement.

Ste-Flavie Station

12 juillet.—M. Léofred, surintendant de la Cie de l'aqueduc de Mont-Joli, emploie un grand nombre de journaliers pour compléter la construction de l'aqueduc dans notre village.

—On annonce pour bientôt le mariage de M. Joachim Dechamplain, employé de l'I. C. R., fils de feu Louis Dechamplain, avec Melle Alma Bouillon, fille de feu Lucien Bouillon.

St-Octave de Metis

12 juillet.—On annonce le mariage de M. N. Lebel, fils de M. Xavier Lebel, propriétaire de moulin, avec Melle Marie Robichaud, fille de Joseph Robichaud, de Sandy Bay.

—Le feu a détruit la grange de M. P. Nadeau, ces jours derniers. On a réussi à sauver la maison ; on croit que le feu a été mis par des chemineaux qui auront couché dans la grange.

Lac aux Saumons

12 juillet.—M. Louis St-Laurent, maître de poste, a pris possession d'un nouveau Bureau de Poste convenable, dans une nouvelle maison qui fait honneur à notre village.

—On annonce le mariage de M. Ernest Deschênes, sectionnaire I. C. R. avec Melle Luce Dumas, fille de Pierre Dumas, rentier, de Sandy Bay.

STE-BLANDINE

10 juillet.—De bien belles cérémonies auront lieu en cette paroisse la semaine prochaine : le 18, à 3 30 p. m., bénédiction de trois cloches ; le 19, à 9 hrs a. m., bénédiction et inauguration de la nouvelle église. Ces cérémonies seront présidées par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Rimouski.

—Quelques paroisses de cette division souffrent de la sécheresse.

Tout Homme A BESOIN, au moins une fois dans sa vie.....



d'un JONG

Encore faut-il savoir le BIEN CHOISIR.

L. Ph. MARTIN

l'opticien bien connu, le populaire bijoutier garde, en magasin, l'assortiment le plus complet et le mieux choisi de **BAGUES** de fiançailles, **JONGS** de mariage, bagues, épingles et épinglettes. Tout acheteur peut donner lui-même son goût. L'article désigné sera promptement exécuté, sur ordre, à l'atelier même.

Pendant que vous serez-là

profitez en voir ce qu'est vraiment une MONTRE de précision. Il en a à vendre pour tous les goûts et toutes les bourses.

Une visite est toujours profitable chez

L. Ph. MARTIN

BIJOUTIER et OPTICIEN
Avenue de l'Évêché, RIMOUSKI.
Téléphone 215 — B. P. 63

Est en relation d'affaires avec les meilleurs facteurs du continent.

LA COMPAGNIE VICTORIA

The Victoria Company

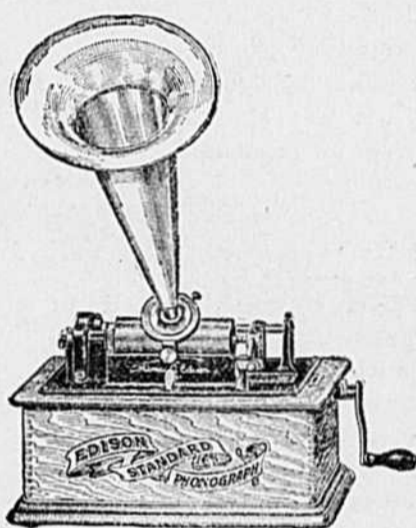
N'a pas d'autres agents voyageurs que ses feuilles d'annonces.

Fait le commerce de

Pianos, Harmoniums, Orgues d'Église, Orgues à Tuyaux, et Clavigraphes.

Notre maison a été fondée en vue de réduire de 25 à 33 pour cent les prix du détail dans ces deux lignes de commerce.

Nous fournissons des instruments de premier choix, préparés sur commande et parfaitement garantis.



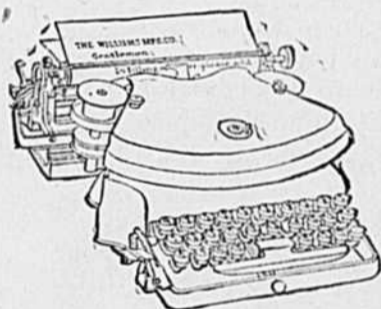
LE PHONOGRAPHE

de THOMAS A. EDISON

est le plus parfait modèle de machines parlantes.

Le seul instrument adaptable à l'étude de l'anglais sans professeur.

Prix de \$10. à \$75.



L'EMPIRE

est le

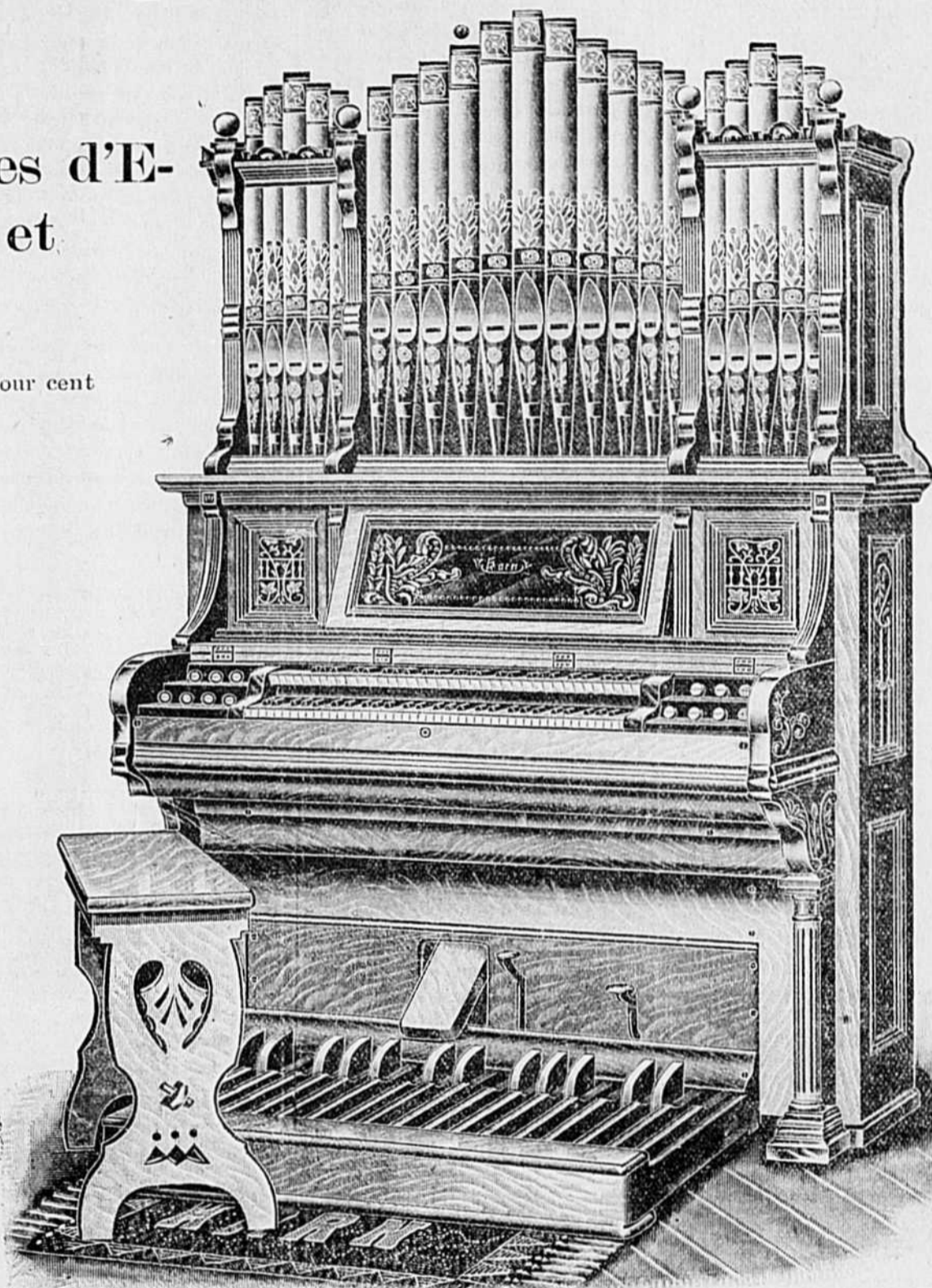
Meilleur Clavigraph

connu à

\$60.00

Arthur Chamberland, - Gérant.

RIMOUSKI.



Nous acceptons votre vieil harmonium en paiement partiel de cet harmonium à pédales et à deux claviers.

COMTE DE GASPE

Ste-Anne des Monts, 9 juillet.— Notre brillant député, M. le docteur Lemieux, a la main heureuse, car il vient d'obtenir du gouvernement les plus gros octrois de colonisation qui aient jamais été obtenus pour le comté de Gaspé; aussi tous sont unanimes sur le choix judicieux de la dernière élection, et les électeurs se félicitent d'avoir dans la personne de leur député, un homme aussi sincèrement dévoué aux intérêts du comté de Gaspé, et comme le disait récemment un brave curé du comté: "Notre député est non seulement un homme de parole et d'action, mais c'est aussi un homme charitable et un vrai patriote." Il a fait plus pour notre comté que tous nos anciens représentants au parlement de Québec. Nous venons de recevoir l'affirmation que des octrois ont été accordés par le gouvernement de l'honorable M. Gouin aux endroits suivants:

Cap Chat, Ste-Anne des Monts, Mont St-Pierre, St-Antoine de Padoue, Manche d'Épée, Rivière Madeleine, Portage du Gros Morue, l'Anse Pleureuse, Petite Vallée, Rivière à Claude, Grande Grève, Petit Cap, Petite Rivière au Renard, Cap des Rosiers, Rivière au Renard, l'Anse au Griffon,

York, Bassin de Gaspé, Seal Cove, Bois Brulé, Coin du Banc, l'Anse à Brillant, St-George de Malbaie, St-Pierre de Malbaie, Barachois de Malbaie, Percé, White Head, l'Anse du Cap, l'Anse à Beautils, Cap d'Espoir, St-Isidore, Petite Rivière Est, Grande Rivière, Ste-Adélaïde de Pabos, Pabos Mills, Rivière Madelaine, Pointe à Frégate, Petite Madelaine, Grand Etang, Chemin Maritime, Newport.

Notre député a aussi obtenu de l'honorable M. Prévost la reconstruction du dépôt au centre du Portage du Grand Etang. Ce dépôt ayant été brûlé il y a déjà plusieurs années.

Les montants considérables obtenus par le Dr Lemieux, ainsi que les services nombreux qu'il a rendus aux pêcheurs du comté, ont puissamment contribué à effacer les lignes de démarcations qui séparent les deux partis politiques, aussi la popularité de notre député est grande dans le comté de Gaspé et nous attendons avec impatience sa visite annuelle, libéraux et conservateurs s'uniront pour le fêter.

A VENDRE

Le magnifique HOTEL ST-GERMAIN, réparé et meublé à neuf, il y a environ un an est à vendre. Cet hôtel est avantageusement connu du public voyageur, il possède 24 bonnes chambres, il est muni de toutes les améliorations modernes, etc. Vendu à très bonnes conditions. S'adresser au propriétaire, M. Frs. Bertrand Rimouski.

ANNONCEZ DANS LE "PROGRES DU GOLFE"

Avis Important

J'ai le plaisir d'annoncer à mes pratiques et au public en général que je viens de recevoir un stock considérable de magnifiques

VOITURES

de toutes sortes, pour tous les goûts comme pour tous les besoins.

Mes AGENTS en ont reçu chacun un BEL ASSORTIMENT.

Voir les noms de mes agents dans mon annonce en dernière page de ce journal.

ALLEZ LES VOIR

et vous serez convaincus de l'élégance de mes voitures, comme de leur bonne construction, qui est de première classe sous tous les rapports.

PRIX MODÉRÉS
BONNES CONDITIONS DE PAIEMENT.

JOS. LEPAGE
Voiturier, RIMOUSKI.

Règlement Important

Nous attirons l'attention de nos lecteurs de la ville sur le règlement suivant passé par le Conseil de Ville et devenu en force, au commencement de septembre 1905.

Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil, ce qui suit :

PROPRETÉ DES RUES.

Il ne sera permis à qui que ce soit de jeter, déposer, faire jeter ou déposer dans ou sur aucune rue, allée, cour, terrain public, place publique, eau et cours d'eau de cette ville, aucunes cendres, papier, eaux sales, déchets, immondices, ordures, détritus et autres matières nuisibles. (C. et V. page 296, sect. 11)

PROPRETÉ DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

L'inspecteur de la ville ou tout officier du conseil pourra obliger le propriétaire ou occupant de tout immeuble, ou celui qui les aura déposés, de ramasser et enlever les cendres, eaux sales, immondices, déchets, détritus, fumier, animaux morts, matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles, et d'en disposer aux endroits et de la manière indiqués par tel inspecteur ou officier du conseil; et à défaut par le propriétaire ou occupant ou celui qui les aurait déposés, d'en disposer comme ci-dessus, l'inspecteur les fera enlever à leurs frais (C. et V. page 296, sect. 9)

OBSTRUCTIONS DANS LES RUES.

Il ne sera permis à qui que ce soit d'embarrasser ou obstruer aucune des rues, places publiques, avec du bois, planches, madriers, plançons, billots, briques, pierres ou bois de chauffage :

A défaut par le propriétaire ou occupant ou celui qui les aura déposés, d'en disposer aux endroits et de la manière indiquée par l'inspecteur de la ville ou tout officier du conseil, l'inspecteur le fera à leurs frais (C. et V. page 304, sect. 22)

PROPRETÉ DES BATISSES

Toute personne possédant à titre

de propriétaire ou d'usufruitier des bâtisses quelconques, palissades, en bois, sera tenue de les faire blanchir à la chaux au moins tous les trois ans ou de les faire peindre à tous les dix ans; les toits en bardeaux devront être peints ou enduits de *coal-tar* tous les dix ans (C. et V. art. 381)

ALIGNEMENT DES BATISSES : PERMIS DE BATIR

Toute construction de bâtisses ne pourra être faite qu'à une distance d'au moins six pieds de l'alignement de la rue, et le front de la bâtisse devra toujours être parallèle à l'alignement de la rue; aucune maison ou bâtiment faisant face à une rue ne devra avoir moins de deux étages de hauteur, ou un étage avec toit français;

Toute personne désirant bâtir ou rebâtir aucune maison ou autres bâtiments quelconques sur un terrain ou emplacement en cette ville, ou faire aucune clôture sur aucune des rues, places publiques de cette ville, ou faire tous travaux d'agrandissement à ses bâtiments, devra, avant de commencer aucun travail de construction, obtenir un certificat d'alignement par écrit de l'inspecteur de la ville, et un permis de bâtir par écrit du comité des chemins ou du conseil de cette ville;

A défaut par toute personne de se conformer à ce que dessus mentionné dans les deux paragraphes précédents, toute construction sera suspendue sur l'ordre de l'inspecteur de la ville, et le conseil pourra en ordonner la démolition, et telle suspension et démolition seront également ordonnées au cas où toute personne ayant obtenu tel certificat d'alignement ou permis de bâtir s'écartera de la ligne donnée, et refusera de s'y conformer.

La présente disposition s'appliquera aux entrepreneurs et maçons qui commenceront les travaux de construction sans que l'alignement ci-dessus ait été donné. (C. et V. art. 381, 383)

VISITE DES PROPRIÉTÉS

L'inspecteur de la ville ou tout officier du conseil est autorisé à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments et édifices quelconques, pour constater si les règlements du conseil y sont exécutés et tout propriétaire ou occupant de ces propriétés, bâtiments et édifices sera obligé d'y laisser pénétrer tel inspecteur ou officier du conseil. (C. et V. page 285, art 382, sect. 1)

L'inspecteur de la ville est autorisé à démolir toute maison ou bâtiment qui pourrait mettre la vie de quelque personne en danger; à faire évacuer provisoirement telle maison ou tel bâtiment si la chose lui paraît nécessaire pour la sûreté de la construction et à recouvrer du propriétaire les frais encourus. (C. et V. page 286, sect. 2, art. 383)

MACHINES A VAPEUR

Toute personne possédant et employant des machines à vapeur, chaudières à vapeur, fabriques, usines et autres ateliers ou établissements, devra les munir d'appareils, de manière à les débarrasser efficacement de tout ce qui peut nuire au public dans leur fonctionnement;

Canada
Province de Québec
District de Rimouski
No 1408
John Fenderson & Cie de Ste-Marie de Sayabec, District sud-est. Marchand & Manufacturier de bois. Demandeur.
vs
Benjamin Létourneau, de Ste-Marie de Sayabec, District sud-est. Journalier. Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.
Cedar-Hall, 7 juillet 1906
JOS. SMITH, G. C. M.

AVIS PUBLIC

Suivant résolution adoptée par les Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata & Kamouraska, en date du 7 juillet 1906, une assemblée générale des porteurs de polices émises par la dite Compagnie sous le système mutuel, en force au premier j in 1906, est convoquée et sera tenue au Bureau de la Compagnie, en la ville de St-Germain de Rimouski, le 15 août prochain (1906), à 10 heures de l'avant-midi, à laquelle sera soumise l'approbation du bill concernant telle Compagnie, lequel a été adopté par le Parlement Fédéral à sa dernière session.
Rimouski, 10 juillet 1906.
N. BERNIER,
Sec.-Trésorier.
I. E.

L'Ecole Normale des Filles de Rimouski

Au moment où nous mettons sous presse on est à préparer le prospectus de l'Ecole normale de notre ville. Nous en donnons plus bas les parties substantielles. Ce prospectus sera adressé prochainement aux élèves qui ont demandé leur entrée pour l'automne prochain. La rentrée aura lieu le 7 septembre et les examens préalables à l'admission se feront aussi le même jour, au bureau du principal.

CONDITIONS :

1° L'élève qui désire être admise à l'Ecole Normale doit transmettre l'acte de son baptême, un certificat de moralité, signé par le Curé, et—si elle désire avoir une bourse—l'attestation du curé prouvant qu'elle n'a pas les moyens de payer sa pension en entier.

2° Pour être admise au cours élémentaire, elle doit subir un examen préalable à l'Ecole Normale, constatant qu'elle possède convenablement l'orthographe et les éléments de la grammaire dans sa langue maternelle, l'arithmétique jusqu'au pourcentage exclusivement, les notions préliminaires de la géographie et les notions d'instruction religieuse contenues dans le catéchisme du diocèse.

Pour suivre le cours modèle, l'élève doit être munie déjà d'un brevet élémentaire, ou subir un examen constatant qu'elle possède les connaissances ci-dessus mentionnées; de plus, la syntaxe de la grammaire, les notions générales de la géographie, du pourcentage, de l'histoire sainte et de l'histoire du Canada.

3° La pension est de \$70.00 payable en trois termes :
A l'entrée \$28.00
Au 1er janvier 21.00
Au 1er avril 21.00

Chaque terme se paie en entier, à moins d'une absence de trente jours consécutifs.

4° Les élèves doivent se rendre pour l'ouverture des classes. Aucune n'est admise à moins d'avoir 16 ans accomplis.

5° Les bourses sont de \$24.00 Les boursières auront dont à payer un excédant de . 46.00 réparti comme suit :

1er terme \$19.00
2e " 13.50
3e " 13.50

6° L'élève doit payer pour l'année, en entrant l'usage du lit de fer, du bureau de toilette et l'abonnement au médecin \$. 3.00

7° Si les parents s'occupent du blanchissage de leurs enfants, ils devront envoyer chercher et rapporter le linge régulièrement. Le blanchissage peut être fait aussi en ville, moyennant \$1.00 par mois.

8° L'élève doit être pourvue des effets suivants :

- (a) Matelas pour lit de 6 x 2 1/2 pds—oreillers.
2 paires de draps, 2 ou 3 couvertures de laine.
1 couvre-pieds blanc et 1 couvre-pieds de couleur.
4 taies d'oreillers—2 couvertures d'oreillers.

A demande, le matelas peut-être fourni par la maison pour \$1.00 par année, et si on le désire, la literie complète pour \$10.00 par année, mais on devra en avertir une huitaine de jours d'avance.

(b) une malle, 2 sacs pour le linge—1 sac pour souliers, 2 grands tabliers pour le réfectoire et garde-manches noires pour l'étude.

(c) 6 chemises, 4 robes de nuit, 6 paires de pantalons—jupons, 6 paires de bas, 1 1/2 doz. mouchoirs, 6 serviettes de table, 6 serviettes de toilette, peignes, brosses, gobelet, savon, portevase et bassin.

(d) 1 robe noire unie, qui descende à 3 ou 4 pcs de terre, avec cols et poignets blancs. C'est l'uniforme requis pour les dimanches et fêtes. Sur semaine, les élèves peuvent porter robes de couleur, mais les rubans de couleur, la soie, le velours, les bijoux sont interdits en tout temps.

(e) Un voile de point noir de 2 verges et un voile de point blanc de trois verges pour la communion.

(f) Vêtements d'hiver, claques, grands bas, etc.

(g) Un couvert : couteau, fourchette, deux cuillers, gobelet.

(h) Un panier ou sac à ouvrage avec ciseaux, dé, fil, laine et coton à repriser; couture unie.

9° Tout le linge des élèves doit être marqué à leur nom.

10° Les livres, cahiers, plumes, etc., sont à la charge des parents. On peut se les procurer à l'École Normale, argent comptant.

11° Les remèdes ou autres dépenses en cas de maladie sont à la charge des parents.

12° L'étude du piano et l'usage de l'instrument pour les pratiques : \$22.00.

1er terme .. \$9.00
2e " 6.50
3e " 6.50

13° Le parloir sera ouvert tous les dimanches et les jeudis de 3 à 4 hrs. p. m. Il ne sera pas permis aux élèves d'aller au parloir pendant les cours, ni pendant les offices.

Les parents seulement, ou ceux qui ont quelque raison spéciale, sont admis à voir les élèves.

14° SORTIES. Aucune ne pourra sortir sans être accompagnée de ses parents ou de ceux qui lui en tiennent lieu.

15° La correspondance doit se limiter à la famille, et les lettres envoyées ou reçues sont sujettes à examen.

16° Les élèves s'abonnant à la bibliothèque, auront à payer chaque année une modique contribution. Il ne sera permis d'avoir aucun autre livre de lecture, sans l'autorisation de la directrice.

Montreal, 16-Dec. 1905

MM. BOIVIN, WILSON & CIE.

Montreal.

Messieurs :

Je puis de ma propre expérience rendre témoignage à l'efficacité du VIN ST. MICHEL comme l'un des meilleurs remèdes, et je suis heureuse de joindre mes éloges à ceux des milliers de personnes qui s'en sont servis. Je souffrais depuis assez longtemps de faiblesse et de débilité générale, lorsqu'une amie, Mademoiselle Bolduc, qui en avait fait usage elle-meme, me conseilla de l'essayer. Je suivis son conseil, j'en pris quelques bouteilles, et il me fait plaisir de déclarer que je suis parfaitement retablie.

Veuillez me croire, Messieurs,

Votre toute dévouée,

MADAME OCTAVE BARIL,

7 Rue Chambord,

Montreal.



NAISSANCE

M. l'Avocat Bernier et Mme Bernier ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance, le 12 courant, d'une fille baptisée le 13 sous les noms de Marie-Marguerite-Anna. Parrain et marraine, M. et Mme H. G. Lepage, de Rimouski.

NOTES LOCALES

—M. C. E. L. Dionne, C. R. de Québec, a dernièrement passé quelques jours en ville.

—M. Eudore Couture, finissant de notre séminaire, a été admis à l'étude du Notariat; nos félicitations.

—Il y a eu réunion du Chapitre de la Cathédrale, hier.

—Monsieur le Dr Bouillon, Maire du village de Matane et Préfet de la division est de Rimouski, était ici au commencement de la semaine. Notre ami a fait le trajet de Matane à Rimouski sur son magnifique yacht, le Ninie.

—Mde Roch Bissonnette, Melle Adrienne Bissonnette, Melle Racette, de Montréal, sont à la pension Dixon, pour les vacances.

—M. G. S. Daviault, représentant de la maison J. B. Rolland, de Montréal, était à Rimouski dans le courant de la semaine.

—M. Ls Moreault, E. E. M., de l'Université Laval de Québec, était en ville au commencement de la semaine, chez M. Pierre Gagnon.

—La famille de M. J. L. Michaud, de Ste-Anne de Bellevue, près Montréal, passe l'été à Matane. M. Michaud était de passage ici dimanche dernier en visite chez ses sœurs, les Delles Michaud.

—M. et Mde Louis Desbiens, industriel de St-Jérôme du Lac St-Jean, étaient de passage dans notre ville ces jours derniers, en visite chez M. G. A. Marois et au couvent des S. S. du St-Rosaire.

—Mde Joseph Marois, de Jonquières, Chicoutimi, et Mde Edmond de Ladurentaye, du Cap St Ignace, étaient en visite chez M. Georges Marois, à l'occasion du mariage de leurs filles, Mde St-Laurent et Mde Pineault.

—Melle Emérentienne Marois a reçu avec distinction son diplôme de sténographie, au couvent des S. S. du St-Rosaire.

—Mde P. Garon, de Montréal, était de passage en notre ville au commencement de la semaine.

—Monsieur Franchère, artiste canadien distingué, actuellement en notre ville, est à peindre le portrait de l'honorable Auguste Tessier, pour la galerie des orateurs de l'assemblée législative de Québec.

—On annonce pour le mois août prochain, le mariage de M. Pierre Fournier, à Melle Marie-Louise Buteau, de Québec.

—M. Arthur Bélanger, de Montréal, est actuellement en promenade à Rimouski.

—Melle Gratia Roy, de Québec, est venue passer quelque temps chez sa sœur Mde S. Vachon.

—Melle Imelda Lepage, institutrice, de Ste-Anne des Monts, est en visite chez sa tante, Mde Germain Lepage, au Quai.

—M. Jos Lafontaine, de Cap Chat, était en ville dimanche.

—M. le Dr Lemieux, dentiste, est parti pour Montréal et sera ici dimanche, le 22 courant.

—N'oublions pas la soirée, à N.-D. du Sacré-Cœur, dimanche prochain le 19 courant.

—A une séance spéciale de notre conseil de ville tenue ce matin à laquelle était présent M. L. H. Taché, représentant le Crédit Municipal Canadien, il a été décidé de faire compléter immédiatement les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts dans les nouvelles rues ouvertes au public depuis l'octroi du contrat.

—Mme Casault, de Québec, est en villégiature à Rimouski pour la durée de la belle saison chez mesdames Ed. Letendre et Prudent Vallée, ses filles.

Cour Supérieure Rimouski. In re: Drouin, Frères & Cie, Requé-rants cession; marchand, insolvable. Et H. Boulay & Cie, de Sayabec, marchand, insolvable.

Le dit Insolvable ayant ce jour fait le dépôt de son bilan, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire, le 21 juillet courant, à dix heures du matin pour donner leur avis sur la nomination du curateur et des inspecteurs. Rimouski, 11 juillet 1906. Pouliot & Drapeau, Proc. Regt. V. E. PARADIS, Gardien provisoire.

POUR TENIR LES ENFANTS EN SANTE

Pour les guérir du Cholera ou de tout autre malaise affectant l'estomac ou les intestins, faites usage meilleures préparations et surtout que toute famille ait sous la main la célèbre préparation

"BABY'S FAVORITE TABLETS"

en vente en GROS et en DETAIL à la

PHARMACIE ST-GERMAIN RIMOUSKI.

CANADA Province de Québec District de Rimouski Cour de Magistrat No. 1270

Pour le comté de Rimouski, siègeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar-Hall). Victor Thibeault de Ste-Marie de Sayabec District susdit. Marchand. Demandeur vs Louis Thibeault de Ste-Marie de Sayabec. District susdit. Journalier. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Cedar-Hall, 26 juin 1906. JOS. SMITH, G. C. M.

Province de Québec District de Rimouski Cour de Circuit No 7746

Louis Michel Langlais, de la paroisse de Saint-Octave de Métis, marchand. Demandeur vs Basile Dastous, autrefois de Saint-Damase, et maintenant aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur. Il est ordonné au dit défendeur de comparaître sous un mois. Rimouski, 11 juillet 1906. Vraie copie (Signé) Letendre & Chamberland, G. C. C. Turgeon, Roy & Langlais, Proc. du dem. 2. f.

A VENDRE, bon poêle de cuisine Grange Cook, conditions faciles. S'adresser à Monsieur H. R. Fiset.

ON DEMANDE immédiatement 2 bons menuisiers, ouvrage permanent, plus hauts gages payés. S'adresser à Paschal Hudon, Entrepeneur, Rimouski



LE ministère des travaux publics recevra jusqu'à vendredi, 27 juillet 1906, inclusivement des soumissions pour la construction d'un prolongement du quai, à St-Jean, L.-O., comté de Montmorency, Qué., lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour prolongement, quai de St-Jean, L.-O."

On peut consulter les plans et devis en s'adressant aux bureaux de M. C. Desjardins, commis des travaux, hôtel des postes, Montréal; de M. A. R. Décar, ingénieur résident 5 rue du Fort, Québec, et du maître de poste de St-Jean, L.-O., comté de Montmorency, Qué.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires. Un chèque de quinze cents dollars (\$1,500.-00), à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, FRED. GELINAS, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 6 juillet 1906.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. 2. f.

LE ministère des travaux publics recevra jusqu'à jeudi, 16 août 1906, inclusivement, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion; lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et les formules de soumission en s'adressant à ce ministère.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, FRED. GELINAS, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 5 juillet 1906.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. 2. f.

—M. F. X. Proulx, trésorier de la cité, a donné un contrat à M. Prudent Gagnon pour une splendide maison, pour remplacer sa résidence actuelle.

Province de Québec District de Rimouski Cour Supérieure. No 3310

Dame Marie Virginie Loïselle, de la Ville de Rimouski, district de Rimouski, épouse commune en biens de Michel Lynch, du même lieu, daunt autorisée à ester en justice aux fins des présentes. Demanderesse. vs Le dit Michel Lynch, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée par la dite demanderesse contre le défendeur ci-dessus, le 27 juin 1906. Rimouski, 5 juillet, 1906.

Tessier, Fiset & Tessier Procureurs de la demanderesse 5 aout



AVIS

M. LAROCHE est heureux d'annoncer qu'il a ouvert son étal de boucher marli, le 17 avril courant.

Il aura en vente:

La meilleure Viande Pour tous les goûts. **BOEUF, LARD, VEAU, MOUTON, AUSSI: Volailles, Saucisse, Fromage, Oeufs, etc., etc.**

On peut s'adresser par téléphone et les ordres seront livrés à domicile. Votre patronage est respectueusement sollicité

Ph. LAROCHE BOUCHER Avenue de la Cathédrale, RIMOUSKI

A VENDRE

Résidence privée avec les améliorations modernes, une autre maison, grange, etc., etc. La grandeur du terrain est de sept arpents, sur la rue St-Germain à Rimouski. S'adresser à J. E. GAUVREAU, Percepteur de douane.

AVIS

Je donne par les présentes avis que je serai responsable d'aucune dette, compte, faits en mon nom à moins d'une autorisation écrite de ma part. Ste-Flavie Station, 7 juin 1906. (Signé) Simond Emond.

CANADA Province de Québec District de Rimouski Cour de Magistrat No. 1320

Pour le comté de Rimouski, siègeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar-Hall). Victor Thibeault de Ste-Marie de Sayabec District susdit. Marchand. Demandeur. vs Wilfrid Bernier, du Lac au Saumon. District susdit. Journalier. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Cedar-Hall, 26 juin 1906. JOS. SMITH, G. C. M.

CANADA Province de Québec District de Rimouski Cour de Magistrat No 1341

Pour le comté de Rimouski, siègeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar-Hall). Victor Thibeault, de Ste-Marie de Sayabec District susdit. Marchand. Demandeur. vs Louis Carrier, de St-Léon-le-Grand. District susdit. Journalier. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Cedar-Hall, 26 juin 1906. JOS. SMITH, G. C. M.

DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE

Il y a place pour un INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La... Compagnie Victoria

fournit des instruments de premier choix à Prix Réduits.

Elle accorde des PRIX DE FAVEUR à messieurs les membres du clergé, aux communautés religieuses, aux instituteurs et institutrices.

OCCASIONS:

Un piano, deux harmoniums, un typewriter "Empire", de seconde-mains, à Vendre à Sacrifice

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

The Victoria Company

Adressez votre commande à

ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

Cet espace est réservé par . . .

Couillard, Fils & Cie

Importateurs de Nouveautés

Rue St-Germain, - RIMOUSKI.

PATRONS

BUTTERICK



ET LE

MIROIR DES MODES

EN VENTE CHEZ

J. A. TALBOT

MARCHAND

Ave. de la Cathédrale RIMOUSKI

Les directions des patrons sont rédigées en français.

LES NOUVEAUTES DE LA SAISON SONT ARRIVEES

Et la QUALITE aussi bien que la QUANTITE ne laissent rien à désirer.

MESDAMES, avant de faire vos achats, venez examiner notre grand assortiment

Dans les Etoffes et Draps à costumes, à robes, à manteaux, à matinées, etc. Dans les étoffes et draps manufacturés, tels que: costumes, manteaux, jupes, matinées, etc;

Nous avons les couleurs les plus nouvelles, les ETOFFES et les PATRONS les mieux choisis.

MESSEIERS, si vous avez besoin de HARDES FAITES, de première classe, nous avons à vous offrir ce qu'il y a de plus chic, provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises, françaises et américaines.

Nous avons aussi les marchandises, à la verge. Aussi: chapeaux et cravates dans les derniers goûts. Le département des chaussures pour hommes, femmes et enfants est au grand complet.

Nous Garantissons satisfaction sous tous les rapports, et nous reponons le marchandises qui ne conviennent pas, ou nous remboursons l'argent. Nous achetons les pelleteries vertes et nous payons les plus haut prix du marché.

S. FISHER RIMOUSKI, IP. Q.

ANNONCEZ

— DANS LE —

"PROGRES DU GOLFE"

Les drames invisibles

Non assurément, voisin ; jamais ni l'un ni l'autre n'eussent supporté deux fois cet affront ; mais ne suffit-il pas de l'avoir souffert pour le craindre sans cesse ? Ce fut alors que madame de Montés prit pour la retraite ce goût qui n'est qu'un exil qu'elle s'impose. Domen l'aimait, et Domen voulut lui faire une maison charmante les hommes y vinrent en foule, les femmes s'en tinrent écartées. Quelques maris eurent le courage d'y conduire leurs femmes, car ils avaient pu apprécier ce qu'il y avait de véritable honneur et de dévouement dans cette position coupable. Ils l'osèrent une fois, ils ne l'osèrent pas deux. Après l'insulte qui repousse, l'insulte qui déserte.

Et maintenant, monsieur une fois ce levain jeté dans cette existence, tout s'y est aigri. Si, dans une promenade, un ami passe sans les voir ce n'est pas qu'il ne les ait vus, c'est qu'il a honte de les saluer. Si, dans la maison, il se trouve un domestique insolent, il ne l'est que parce qu'il se croit le droit d'insulter à une femme qui ne porte pas le nom de son maître. Et dans ces voyages dont je vous parlais, un homme abordera M. Domen ayant madame de Montés à son bras ; et il dira à M. Domen qu'il est heureux et fier de rencontrer un sculpteur aussi illustre, un rival de Torwaldsen et de Canova ; et comme cet homme ne sait de Domen que la vie d'artiste, il s'inclinera en souriant vers la femme qui est aux bras du grand artiste, en la félicitant de porter un nom aussi illustre.

Que répondront-ils ? Faudra-t-il confier à cet étranger et leur position et leur histoire, et leur vie tout entière ? Faudra-t-il qu'ils se taisent ? Mais, le lendemain, cet homme racontera avec vanité qu'il a rencontré M. et madame Domen ; il les invitera, il les fêtera, j'usqu'à ce qu'un de ces parasites qui vivent des anecdotes de la vie de chacun lui apprenne qu'ils s'est trompé, ou plutôt qu'on l'a trompé. Ce sera une proscription nouvelle, avec cette accusation de plus qu'ils ont menti. Et cependant, ils ont tout fait pour garder au moins la loyauté de leur faute, pour que personne ne s'y trompe. Croyez-vous que cela soit vivre ?

— Hum ! c'est ennuyeux, mais il y a des compensations ; d'abord pour Domen, qui est reçu partout.

— Et qui s'exile de partout. Savez-vous qu'il a ordonné à ses domestiques de lui remettre secrètement toutes ses lettres ; car il peut se trouver dans leur nombre, une lettre d'invitation à son nom seul, et madame de Montés subira l'injure et la douleur de cette exclusion ; et, si elle apprend qu'on lui cache les lettres qu'il reçoit, pensez-vous que, de prime abord, elle y découvrira l'attention dévouée qui cherche à lui épargner un chagrin ? Elle y verra un mystère, une intrigue, un nouvel amour ; elle sera jalouse.

« N'en a-t-elle point le droit ? non point parce que Domen est léger, inconstant, mais parce qu'elle sait qu'il souffre, qu'il est malheureux ; parce qu'elle sait qu'elle l'enlève à la vie du monde, qui devait être la sienne ; parce qu'elle sait que, ne trouvant chez lui que solitude, tristesse, plaintes, il doit aller chercher ailleurs de la joie, des rires, des plaisirs, ce qui est nécessaire à la vie de celui dont le labeur est rude et incessant ; car il travaille sans cesse pour couvrir au moins de luxe l'existence de misère qu'il mène.

« Après le levain qui a tout aigri dans cette existence, laissons-y pénétrer la jalousie. Ce n'est plus une douleur incessante mais calme, ce

sont les cris les désespoirs, les menaces de suicide, la haine de la vie. Ils s'aiment, monsieur, et ils se pardonnent, et ils se jurent de ne pas céder ni l'un ni l'autre à ce monde qui les écrase avec tant d'indifférence. Domen réparaitra dans quelques soirées. Il y consent elle le veut.

« Mais pendant qu'on l'accueille, comme un voyageur sur lequel personne ne compte plus, lui faisant ainsi sentir ce qu'il quitte et ce qu'il vient retrouver, que fait la pauvre femme ? elle attend, elle souffre, elle va et vient dans cet appartement, d'autant plus vide qu'il est plus immense. Demandez-lui si à pareille heure, elle n'aimerait pas mieux votre mansarde, sans un sou, mais avec une aiguille qui lui gagnerait sa vie ? Rentre-t-il de bonne heure, il la trouve dans les larmes, qu'elle n'a pas eu le temps d'essuyer ; rentre-t-il tard, il la trouve dans la colère ; car, dit-elle, ce n'est plus un devoir qu'il accomplit, c'est un plaisir dans lequel il s'est oublié. Je vous l'ai dit, de tous les malheurs, ce malheur est le plus terrible : celui-là n'a pas d'histoire parce qu'il n'apas d'événements, ce n'est pas une ruine qui fait disparaître toute une fortune, ce n'est pas un enfant qui meurt, ce n'est pas un désastre qui frappe, écrase et passe ; c'est une souffrance de toutes les heures, de toutes les minutes. Je ne vous raconterai pas ce qu'on appelle un malheur, c'est le malheur éternel qu'il faudrait raconter. Cette existence n'est pas troublée par une de ces maladies violentes et connues qui abattent et tuent ou se guérissent ; elle est dévorée par une souffrance cachée, insaisissable, sans nom, qui échappe à tous les remèdes ; je vous dis que c'est l'enfer et la damnation sur la terre.

— Eh bien ! fit Mare-Antoine, je veux bien admettre qu'ils soient malheureux ; mais permettez-moi de prendre votre comparaison. Vous avez assimilé leur malheur à une de ces maladies sourdes et cruelles qui échappent à la médecine. A qui viennent ces maladies ? aux gens nerveux, délicats, susceptibles : ces deux personnes ont une névralgie morale, voi-

là tout ; mais à mon sens, cela tient autant à leur constitution qu'à leur position. Supposez que ce soient de vigoureuses natures, rudes et froides physiquement et moralement, et tous ces coups d'épingle ne se sentiront pas.

Tenez, voyez, par exemple, mademoiselle Débora. Quelle étonnante histoire que celle de cette fille ! Oui, certes, elle a été bien malheureuse, elle a souffert et elle a bien payé d'avance le bonheur qui lui est venu mais enfin il lui est largement venu ;

« Qu'était-elle ? une pauvre fille mendicante, qui chantait au coin des rues, qui tendait la main au sou qu'on lui jetait, plus souvent pour la faire taire que pour la faire chanter ; battue quand elle rentrait le soir sans rapporter la somme demandée par le saltimbanque qui se dit son père ; la nudité, la misère, la faim, le travail excessif, la terreur constante, telle a été sa vie jus'qu'au jour où un hasard lui a permis de montrer cette fière intelligence qui se révoltait en elle.

(A suivre)

Canada
Province de Québec
District de Rimouski
No 1407
Pour le Comté de Rimouski, siégeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar Hall).
Victor Thibeault, de Ste-Marie de Sayabec
District sudit. Marchand. Demandeur.
vs
P. H. Moreault de Ste-Marie de Sayabec
District sudit. Journalier. Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.
Cedar-Hall, 7 juillet 1906
JOS SMITH, G. C. M.

A VENDRE

Une très belle terre à vendre, à Causapsal, 83 arpents de défriché, bonne maison et grange dessus construites. S'adresser au propriétaire. Théophile Pineault, Sacré-Cœur. 1. f.

M. RINGUET

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.
VIN DE MESSE
garanti pur et avec certificat.
Gin Canadien « CROIX ROUGE » en entrepôt et au PRIX DU GROS.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.



LE GIN CANADIEN — POUR LES — CANADIENS

La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876
Assurances en force : **\$15,000,000.**

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

CANADIEN PACIFIQUE La Banque Nationale

BUREAU CHEF, QUEBEC

AYEZ de notre agent un exemplaire de...

« Western Canada. »

LISEZ-LE. Il en a intéressé des milliers. Il sera intéressant pour

VOUS

ET, SI VOUS ALLEZ DANS L'OUEST

dites-nous QUAND et à quel

endroit. Nous vous donnerons nos taux et autres informations.

Ecrivez à **F. R. PERRY, D.P.A., C.P.R.**
St John, N.-B.



KING EDWARD HOTEL

9-11, RUE DES JARDINS, QUEBEC.

En face de l'Hotel de Ville

E. LAPOINTE, Prop. JOS. LAPOINTE, Man.

Prix spécial pour les voyageurs, conventions, excursions et touristes. Une visite est sollicitée. Attention spéciale donnée aux familles.

Special rates for travelling clerks, conventions, excursions and tourists. A visit solicited. Special attention given to families.

Capital - - - - \$1,500,000.00
Réserve et profits indivis - - 648,920.06

DIRECTEURS :

R. AUDETTE, Eer. Président.
L'Hon. J. A. CHAUVEAU - Vice-Président
V. CHATEAUVERT, | NAZ. FORTIER, Eer.
J. B. LALBERTE, | N. RIOUX, Eer.
VICTOR LEMIEUX, Eer.
P. LAFRANCE - - - - - Gérant.
N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

Trente succursales dans la province de Québec, une dans Ontario.

Correspondants en France, en Angleterre, à New-York et à Boston.

Correspondants : à Londres, Ang., The National Bank of Scotland, Ltd - Paris, France, Le Crédit Lyonnais. - New-York, First National Bank. - Boston, Mass., First National Bank of Boston.

Intérêt de 3 % payé semi annuellement sur tout dépôt ou département d'épargne.

Nous collectons promptement dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à des taux modérés.

Nous portons une rigoureuse attention à toutes les affaires qui nous sont confiées.

Les affaires confiées à notre soin recevront toute notre attention. — La correspondance est respectueusement sollicitée.

P. VALLÉE,

Gérant à Rimouski.

22-04.12m

Allez Visiter

le magnifique assortiment de Voitures de toutes sortes, Buggy, etc.

Aussi, HARNAIS, un véritable Job, chez

JOS. LEPAGE, Voiturier - - Rimouski.

Voici les noms de mes agents : MM. Joseph Gosselin, Cedar-Hall, Ernest Desjardins, Sayabec ; Joseph Côté, Causapsal ; Joseph Lamarre, St-Damase ; Ernest Maltais, Matane ; Louis Lavoie St-Alexis ; Aug. Blanchet, Amqui ; Joseph Ouellet, Price ; Albini Cloutier, St-Fabien ; Joseph St-Pierre, boulanger, Bic ; Ph St-Laurent, Ste-Luce.

SUCCES COLOSSAL

La maison F. X. St. Charles & cie., représentant au Canada, de la maison B. Léon Croizet, vient d'expédier à White Horse, Territoire du Yukon, un nouveau lot de Cognac B. Léon Croizet, Réserve 1830, à \$65.00 la caisse. C'est la troisième expédition de ce germe qui est faite au Yukon, pour Dawson City. (Qualité fournie à l'Elysée, à Paris, pour le Président de la République.)

Mr. Ynchaurraga, intéressé de la maison B. Léon Croizet, actuellement à Montréal, se propose d'aller au Yukon, sous peu, pour propager la marque de ces fines eaux-de-vie.

La marque B. Léon Croizet est sur le marché de Montréal, Toronto, Ottawa et Québec, depuis environ deux ans seulement, et a obtenu un succès colossal, surtout pour son Cognac Médicinal, 20 ans d'âge.

MERCI.

Je dis un merci reconnaissant à toute ma clientèle, avant de clore une ligne de commerce qui m'était profitable, mais que je dois discontinuer vu les nombreuses occupations que j'ai en dehors.

J'abandonne la fabrication du Vin Canadien, et comme j'ai en cave une grande quantité de ce vin, je veux l'écouler au plus tôt. Sa fabrication date de plus de 7 années, ce qui prouve sa qualité. Il est en vente, en gros et en détail. Nous invitons notre clientèle à profiter de cette occasion de se procurer du bon vin.

Aussi, notre assortiment d'ÉPICERIE ne laisse rien à désirer ; il est au complet et répond à tous les besoins. Nous avons un assortiment varié des meilleurs

CIGARES et CIGARETTES et nous en ferons notre spécialité, pour le gros et le détail.

Aussi : FRUITS et LEGUMES de toutes sortes.

Nous avons toujours en magasin la célèbre Bière au Gingembre, de notre fabrication, qui est avantageusement connue.

Mme Frs. Lauzier RIMOUSKI.